



Tartegnin, le 8 novembre 2021

MUNICIPALITÉ DE TARTEGNIN

PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2021

BUDGET 2022

Au Conseil général de Tartegnin,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le budget 2022 est à nouveau négatif comme c'était le cas pour toutes les années depuis 2017. Cette année votre Municipalité s'attend à un excédent de charges de CHF 136'920.00.

Plusieurs facteurs rendent l'exercice d'établir le budget 2022 ardu

- le peu de recul quant à l'impact du taux de 79 % de l'impôt cantonal car ce dernier n'a été introduit qu'en 2020 ;
- l'effet COVID qui n'a pas encore livré tous les enseignements en ce qui concerne l'impact financier sur les personnes physiques et morales ;
- les fluctuations des charges de péréquation.

Au niveau des charges communales, aucun investissement n'a été pris en compte dans l'établissement de ce budget. Il s'agit donc seulement de l'entretien et des charges courantes et normales liées à la vie de notre commune.

Les points suivants sont à relever :

Municipalité et Conseil général

La forte augmentation du poste Vacations (compte 100.300.02) s'explique par le fait que la commune n'a plus d'employé communal, mais que les travaux liés aux divers dicastères sont effectués par le/les municipal(e)/municipaux. En plus, il n'y a plus de ventilation dans les divers postes du budget liée aux dicastères.

Nous avons tenu compte du tarif de CHF 40.00/heure présenté dans le préavis n° 11/2021.

Intérêts Généraux

Une importante augmentation de notre participation (compte 140.351.00) est prévue pour les transport publics (de CHF 9'896.80 pour l'année 2020 à CHF 14'000.00 selon préavis pour 2022 reçu de la DGMR/DMT). Selon la prévision de la DGMR/DMT, cette participation va continuer d'augmenter ces prochaines années.

Domaines et Bâtiments

En attendant la construction de l'Auberge, la Municipalité souhaite louer les locaux vides des anciennes salles de classes (compte 351.427.01) et espère une possible rentrée de fonds de CHF 15'000.00 pour l'année 2022.

Service des Eaux

Afin d'équilibrer les comptes et suite à d'importants travaux ainsi que des exigences cantonales de contrôle de plus en plus strictes et onéreux, le tarif de l'eau sera ajusté au 01.01.2022 à CHF 1.00/m³ (au lieu de CHF 0.70/m³ actuellement). Nous restons toutefois bien en dessous de la moyenne Suisse, CHF 1.60/m³, et également en dessous du tarif facturé par SIDERE, soit CHF 1.20/m³.

Nous sommes toutefois confiants que la maîtrise des charges communales, des charges de péréquation inférieures aux prévisions et des rentrées d'impôts supplémentaires seront suffisantes pour boucler les comptes 2022 avec un déficit moins important que celui prévu au budget.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Tartegnin

- vu le préavis de la Municipalité N° 12/2021,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide


- d'approuver le budget 2022 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
Stéphane Jayet



La Secrétaire
Céline Etoupe